

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 14/03/2011

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard.
Absent excusé :	SAVOIE Jean-Christophe
Absents :	MICHAUD Sylvie, ROLANDEZ Alain .
Secrétaire de séance :	PILLARD Claudie

M. le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 27/01/2011 qui est approuvé à l'unanimité.

I. MAISON DE L'ENFANCE :

A) DYSFONCTIONNEMENT CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) LAMOURA/SEPTMONCEL

Il est fait part à l'assemblée de dysfonctionnements graves au sein du CLSH sans qu'ils aient été portés directement à connaissance de M. le Maire.

Considérant que la sécurité des enfants n'a pas été respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à bulletin secret, et à l'unanimité mandate M. le Maire pour prendre les dispositions nécessaires relatives à cette affaire.

C) RECRUTEMENT DIRECTRICE

Suite au départ en retraite de Mme Marie-Madeleine GUILBERT, M. le Maire rappelle le besoin de recruter une directrice pour la structure de la crèche.

Deux candidatures ont été enregistrées.

Considérant la nécessité de procéder à un recrutement immédiat pour ce poste, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable au recrutement de Mme Sonia GONCALVES-PEREIRA au poste de Directrice de la Maison de l'Enfance, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II. MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION COLLECTIVITE SODEXHO

M. le Maire rappelle que les repas à la cantine scolaire et au C.L.S.H. sont confectionnés par les services de l'entreprise SODEXHO dans les locaux de cuisine des P.E.P 39 à l'Ecole des Neiges de Lamoura. Le coût du déjeuner est de 4,70 € TTC, à la charge des parents.

Suite à la municipalisation du C.L.S.H. Lamoura/Septmoncel, objet de la délibération du 06/12/2010, il convient de procéder à la mise à jour de la convention de fourniture des repas. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité confirme son accord pour concéder la fabrication des repas à l'entreprise SODEXHO, et souhaite, à la demande des parents, que des améliorations puissent être envisagées. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

III. AVENANTS AUX DELIBERATIONS REGIES DE RECETTES

Suite aux remarques de M. le Trésorier, M. le Maire fait part de modifications à apporter aux délibérations n° 4/2011 et n° 5/2011 du 27/01/2011 décidant respectivement de l'institution d'une régie principale et d'une sous-régie de recettes nécessaires à l'encaissement du produit des inscriptions temporaires aux services de la crèche et du C.L.S.H. Lamoura/Septmoncel :

1° - La suppression de l'article 11 de la délibération n° 4/2011 stipulant que "le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux de cent vingt euros est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur", le mandataire suppléant ne percevant pas d'indemnité.

2° - La modification de l'article 6 de la délibération n° 5/2011 comme suit : "Le mandataire doit verser entre les mains du régisseur principal titulaire la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées tous les quinze du mois après facturation et lors de sa sortie de fonction", l'article 6 rédigé le 27/01/2011 manquant de précisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à ces deux avenants et confirme que les autres articles demeurent inchangés.

IV. SIDEC : MONTANT CONTRIBUTION 2011 AUX SERVICES MUTUALISES DU SERVICE INFORMATIQUE

M. le Maire fait part du courrier du SIDEC en date du 17/02/2011 indiquant le montant de la contribution de la Commune de Septmoncel aux services mutualisés informatiques, soit 1 126.40 € pour l'année 2011.

Considérant les applications utilisées du logiciel WMAGNUS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC, moyennant le paiement de la somme précitée.

V. RESILIATION BAIL 08C : APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 01/03/2011 de M. Jordan RICHARD et Melle Aurore PETETIN avisant de la résiliation du bail de location de l'appartement qu'ils occupent dans le groupe scolaire. Les conditions du contrat stipulent un préavis de trois mois. Dès à présent, il sera porté à connaissance qu'un appartement de type 3 va être libéré.

VI. FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES : AVENIR DU SERVICE PUBLIC FORESTIER

Suite aux courriers de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) faisant part de ses inquiétudes quant à l'avenir du régime forestier et notamment la pérennité de l'établissement public forestier Office Nationale des Forêts (ONF), M. le Maire souhaite apporter son soutien et exprimer sa satisfaction pour les services rendus à la collectivité par les agents de l'ONF qui font preuve d'un grand professionnalisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme son soutien à la FNCOFOR dans son engagement visant au maintien unique de l'ONF et sa mission de service public au bénéfice des communes.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec des membres du Parc Naturel Régional (PNR) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) concernant les forêts du site classé des Gorges du Flumen.

Sur un site classé, il y a obligation d'élaborer un plan de gestion qui est pris en charge par la DREAL.

M. le Maire souligne les risques afférents aux chutes de pierres en surplomb de route et souhaite, dans ce cas, l'autorisation de coupes de bois.

De même pour le maintien d'espaces ouverts, s'il s'agit d'entretien, selon la DREAL, les coupes de bois ne nécessitent pas de demande d'autorisation, ni d'étude d'impact.

En parallèle, Melle Chloé BLANC, dans le cadre de son stage au PNR, doit établir un plan paysager en définissant la notion d'ambiances.

VII. COURRIERS DIVERS

A) ENTRETIEN LOCAUX MAIRIE-PRESBYTERE

Suite à la diffusion de l'offre d'emploi pour 4 heures hebdomadaires de ménage, M. le Maire présente la candidature de Mme Brigitte MAIORANI.

Le conseil Municipal mandate la commission "personnel" pour le recrutement.

B) DEMANDE DE PANNEAUX

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 05/02/2011 de M. GAUNET, boulanger, sollicitant un panneau de stationnement temporaire devant son commerce et des panneaux de signalisation en bord de route.

M. le Maire indique qu'un arrêté sera pris concernant le stationnement et que la signalisation sera effectuée dans le cadre de l'aménagement de la place.

C) P.N.R. : FETE DE LA CHARTE

M. le Maire fait part de la Fête organisée par le PNR le dimanche 29 mai dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, sur l'ensemble du territoire.

7 parcours de randonnées au départ des différentes villes portes du Parc convergeront à la Maison du Parc à Lajoux et des animations seront organisées.

Afin de prévoir l'accueil des randonneurs à Septmoncel et leur proposer une présentation du village, M. le Maire demande que le PNR indique le nombre de participants.

Par ailleurs, M. Jean-Louis MICHARD annonce que la journée sans lumière sera organisée par le PNR le 01/07/2011.

D) LE RELAIS - COLLECTE 2010

M. le Maire communique les résultats de la collecte effectuée en 2010 par l'association « LE RELAIS », issue des 2 conteneurs placés au centre du village soit 8 667 kg Textiles et 372 kg de chaussures.

E) DREAL : PROJET D'APPB CORNICHES CALCAIRES DU JURA

M. le Maire fait part du compte rendu de la réunion relative au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope des corniches calcaires du Jura qui s'est tenue à Septmoncel le 25/11/2010. L'objectif est de faire un état sur les arrêtés existants couvrant les espèces concernées : le faucon pèlerin et le grand duc. Ce dispositif permettant d'enrayer le déclin des populations de ces oiseaux.

Un autre point du projet concerne la thématique de l'escalade sur le secteur du Flumen : de la Roche Percée au Saut du Chien.

La proximité du site d'escalade et des aires de nidification nécessite l'interdiction de pratique du site du 15 février au 15 juin. Les représentants des clubs d'escalade s'engagent à respecter les dates de reproduction. Ces sites de niveau très difficile ne sont fréquentés qu'occasionnellement et l'équipement de nouvelles voies n'est pas envisagé.

Concernant le projet de Via Ferrata, une réunion est prévue sur le site et en Sous-Préfecture avec la DREAL le 01/04/2011.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

L'opération "Cœurs de Villages" initiée par la Communauté de Communes des Hautes Combes est désormais relayée par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour la 4ème tranche de travaux.

Cette dernière informe que les travaux de déplacement de la fontaine à charge de la commune ont été inclus pour le suivi des travaux dans la prestation de maîtrise d'œuvre effectuée par le cabinet BEREST.

B) PROJET DECHETTERIE

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancement du montage du dossier qui est quasi terminé.

Une nouvelle étude de sol sur quelques points reste à réaliser.

Les solutions techniques sont validées par M. Bissieux, architecte.

C) DEMANDE DU CONSEIL D'ECOLE

M. le Directeur de l'école réitère la demande du Conseil d'Ecole de réaliser un accès au jardin depuis la cour, afin d'organiser quelques plantations avec les enfants.

M. le Maire va planifier ces travaux avec l'employé communal.

Mme Christelle RAFFIN rappelle que des conventions doivent être établies entre l'école et les associations utilisant les locaux de l'école d'une part, et la structure de jeux dans la cour d'autre part. Une réunion est programmée le 01/04/2011 à 18h00.

D) FLEURISSEMENT

Une réunion de la commission "fleurissement" aura lieu le 30/03/2011 à 20h00 pour la préparation et la validation des commandes.

E) SIDEC : ADHESION CHARTE "ECLAIRONS JUSTE LE JURA"

Lors du Conseil Municipal du 20/12/2010, M. Jean-Louis MICHARD avait présenté la Charte établie par le SIDEC, intitulée "Eclairons juste le Jura" et souhaitait quelques précisions complémentaires quant à l'engagement financier de cette adhésion.

Le SIDEC confirme qu'il s'agit d'une adhésion morale et non financière.

Cette charte a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Elle propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la charte de l'éclairage public "Eclairons Juste le Jura" et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette charte.

F) MORT SUSPECTE DE CHIENS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

M. le Maire confirme que l'enquête de gendarmerie est en cours, en attente de résultats du laboratoire.

Séance levée à 23 h 45
Affiché le 21/03/2011

Le Maire,
Raphaël PERRIN